

Les actions

Les investissements individuels

- ▲ **Gestion des effluents d'élevage :**
Ouvrages de stockage, systèmes de traitement, réseaux de transfert, couvertures, ... ; études de conception

- ▲ **Systèmes d'abreuvement :**
Abreuvoirs gravitaires, pompes de pâture, abreuvoirs solaires, clôtures, ... ; études de conception

Les investissements collectifs

- ▲ **Plantation de haies :**
Matériel végétal, protection des plants ; études de conception

- ▲ **Matériel de travail au champ :**
Retourneurs d'andain, matériel d'épandage et de semis direct

- ▲ **Matériel de pilotage de l'irrigation :**
Tensiomètres, capteurs sol et plante, ...

Les formations, les visites de terrain

- ▲ **La gestion des effluents :**
Fertilisation raisonnée, ouvrages de stockage ou de traitement, compostage, ...

- ▲ **La rivière**
Fonctionnement naturel, mise en place de systèmes d'abreuvement aménagés, ...

- ▲ **L'érosion des sols**
Plantations de haies, techniques de travail du sol simplifiées, ...



Taux d'aide maxi

50 %
à 60 % *

60 %

50 %
(matériel)
70 %
(étude)

40 %

40 %

* Au-delà du réglementaire et avec un plafond d'investissement de 50 000 €

Programme coordonné par :



Maison des services publics - 35 allées Victor Hugo
BP 118 - 46 103 Figeac Cedex - Tél. : 05.65.11.22.76
Site Internet : www.smbrc.com

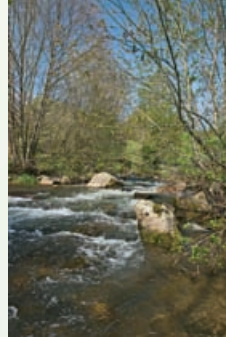
En partenariat avec :



Maison de l'agriculture
BP 199
46 004 Cahors Cedex 9
05.65.20.39.30



Maison de l'agriculture
BP 199
46 004 Cahors Cedex 9
05.65.23.22.21



26 rue du 139° R.I.
BP 239
15002 Aurillac Cedex
04.71.45.56.00



26 rue du 139° R.I.
BP 239
15 002 Aurillac Cedex
04.71.45.55.00

Et avec la participation de :

Mission haie du Cantal, SICASELI, CPIE de Haute Auvergne, Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, ...

Ce programme est financé par :



Avec la participation des communes et communautés de communes du bassin hydrographique du Célé

Plan d'Action Territorial agricole du bassin du CÉLÉ

Des aides financières,
et des formations techniques,
pour mieux gérer mes effluents
d'élevage et préserver la qualité
de nos ressources en eau.



Célélys photos ou illustrations : SMBRC, Vergre - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement - ALBEDIA Imprimeurs, Aurillac



Le PAT Célé, qu'est-ce que c'est ?

Un programme **basé sur le volontariat** qui vous permet de bénéficier :

- ▲ d'aides bonifiées spécifiques au territoire,
- ▲ d'un suivi et de conseils personnalisés,
- ▲ de formations techniques ciblées.



Quelles sont mes obligations pour bénéficier des aides bonifiées ?

- ▲ Mettre en défens mes berges (clôturer) lorsque les animaux ont accès à l'eau,
- ▲ Planter ou maintenir des bandes enherbées en bordure des cours d'eau,
- ▲ Adopter ou poursuivre des pratiques de fertilisation raisonnée sur l'ensemble de mon exploitation (suivi agronomique).



Qui peut participer aux formations, bénéficier des conseils ?

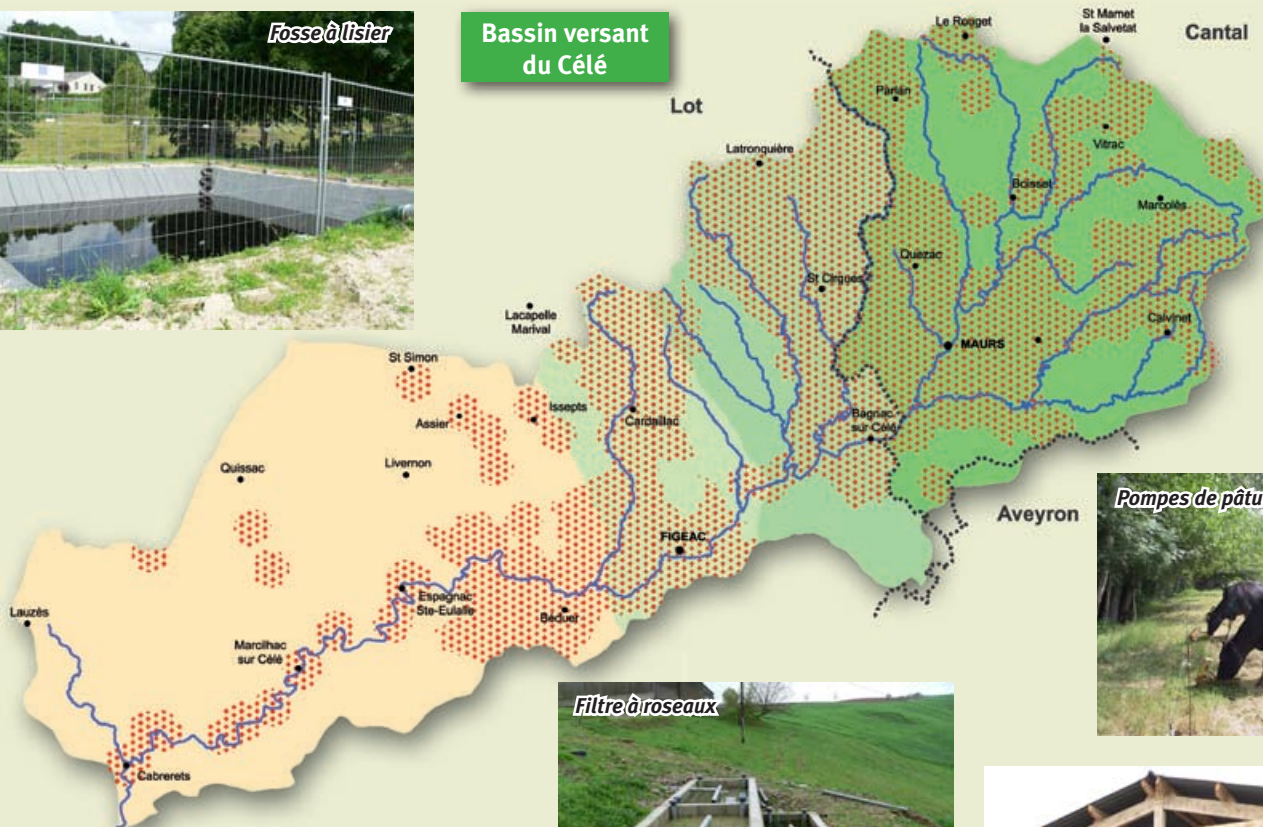
Tous les agriculteurs du bassin versant.

Qui peut bénéficier des aides bonifiées aux investissements ?

- ▲ Les exploitants agricoles dont les bâtiments ou les parcelles sont situés dans ou à proximité de la zone prioritaire*,
- ▲ Les CUMA, collectivités ou associations du bassin versant.



Bassin versant du Célé



* Zone prioritaire : zones d'influence sur les sites de baignade, les captages d'eau potable, et portions de cours d'eau chroniquement contaminés.